

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE

À l'att. de Mme Emmanuelle DUBÉE
Préfète de la Haute-Savoie

12, Rue du 30^{ème} régiment d'infanterie
74 000 ANNECY

Le 04 février 2026

Nos réf : FXL 03/26

Concerne : Demande d'examen de l'avenant n° 3 à la concession pour la réhabilitation et l'exploitation de l'ensemble « hôtel du Couthet » en hôtel 5 étoiles.

Madame la Préfète,

Lors de la séance du Conseil municipal de Chamonix-Mont-Blanc en date du 8 janvier 2026, il a été soumis au vote des élus un projet de délibération visant à approuver l'avenant n°3 à la concession pour la réhabilitation et l'exploitation de l'ensemble « hôtel du Couthet » en hôtel 5 étoiles.

Cet avenant est intervenu dans un contexte particulièrement sensible, marqué notamment par la situation financière dégradée du concessionnaire, déclaré en cessation de paiement, et les risques financiers consécutifs importants pesant sur sa situation financière.

Cette situation plaçait la commune dans une position objectivement favorable à une renégociation protectrice de ses intérêts en réorientant ce projet vers une cohérence avec les orientations politiques annoncées, le logement permanent, et le moratoire sur l'hôtellerie.

Or, force est de constater que l'avenant adopté conduit, au contraire, à une nouvelle dégradation substantielle des conditions initiales du contrat, en défaveur de la collectivité.

En effet, plusieurs éléments essentiels ont été modifiés, notamment :

- la durée de la convention,
- le montant et les modalités de paiement du loyer,
- les conditions financières générales,
- ainsi que l'ampleur et les caractéristiques du projet de construction envisagé.

Chamonix S'engage !

Ces modifications, intervenues par voie d'avenant, affectent profondément l'économie générale du contrat initial, lequel avait été attribué à l'issue d'une procédure d'appel à candidatures.

Dans ce contexte, et en ma qualité d'élu municipal, j'ai proposé que la commune saisisse la Chambre Régionale des Comptes afin d'examiner la régularité et les conséquences financières de cet avenant. Cette proposition n'a toutefois pas été retenue.

Au regard des enjeux juridiques, financiers et patrimoniaux pour la collectivité, je souhaite aujourd'hui, Madame la Préfète, attirer solennellement votre attention sur ce dossier, dans l'intérêt des habitants de notre commune.

Il m'apparaît en effet indispensable qu'une analyse indépendante puisse être menée, tant sur la légalité des modifications contractuelles opérées que sur leurs impacts pour les finances locales, afin de prévenir tout risque contentieux ou toute observation ultérieure des juridictions financières.

Aussi, je sollicite respectueusement votre intervention afin que vous puissiez, le cas échéant, envisager la saisine de la Chambre régionale des comptes sur ce dossier.

Pour votre complète information, je joins à la présente :

- la convention initiale,
- le projet d'avenant n°3,
- ainsi que le rapport de présentation soumis au Conseil municipal.

Je me tiens naturellement à votre entière disposition pour vous fournir tout élément complémentaire que vous jugeriez utile à l'instruction de ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Madame la Préfète de la Haute-Savoie, l'expression de ma haute considération.

François-Xavier LAFFIN
Élu à la commune de Chamonix-Mont-Blanc
Élu à la Communauté de communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc

